



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le recteur de la région académique
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités de Lorraine

- Vu le décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 créant le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap,
- Vu l'arrêté du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap,

ARRÊTÉ

- Article 1** Le registre des inscriptions au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) sera ouvert dans l'Académie de Nancy-Metz du 2 novembre 2016 au 28 novembre 2016.
- Article 2** Les épreuves se dérouleront dans les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges du 9 mai 2017 au 23 juin 2017.
- Article 3** La date limite de dépôt des mémoires professionnels dans les Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale est fixée au 2 mai 2017.
- Article 4** Madame et Messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale des départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 5 juillet 2016

Le Recteur,

Gilles PECOUT